

Élections générales municipales

NOUVELLES RÈGLES
EN RAISON DE
LA PANDÉMIE



Le 7 novembre 2021
JE VOTE

Message de la
présidente d'élection

Le 7 novembre prochain, vous serez invités à exercer votre droit de vote dans le cadre de l'élection générale à la ville de Dégelis. Dans un contexte de pandémie, le Directeur général des élections a mis en place des mesures exceptionnelles qui s'appliqueront uniquement à cette élection afin qu'elle soit sécuritaire.

Notamment, il sera possible pour certaines clientèles de voter par correspondance. Ainsi, vous pourrez le faire si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans une **résidence privée pour aînés** inscrite au registre du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Vous aurez **70 ans ou plus le jour du scrutin**.
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais êtes **incapable de vous déplacer pour des raisons de santé** ou vous êtes un(e) **proche aidant(e) domicilié à la même adresse** qu'une telle personne.
- Entre le 17 et le 27 octobre 2021, vous devez respecter une **ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique**.

En ce qui concerne le mode de votation en personne, des mesures seront appliquées pour en faciliter le déroulement et le rendre plus sécuritaire. Entre autres :

- ✓ Une journée supplémentaire de vote par anticipation sera ajoutée au calendrier électoral (*deux jours plutôt qu'un*) afin de répartir le vote sur une plus longue période et diminuer les files d'attente;
- ✓ Les heures de vote par anticipation sont prolongées et elles se dérouleront de 9h30 à 20h au lieu de 12h à 20h;
- ✓ Il sera permis pour l'électeur de voter avec son propre stylo à l'encre bleue ou noire, ou un crayon de plomb, afin de diminuer les risques de transmission de la Covid-19;
- ✓ Des mesures sanitaires obligatoires seront appliquées pour assurer la sécurité des électeurs et celle du personnel électoral.

Électeurs non domiciliés : Le conseil municipal a adopté une résolution pour permettre aux électeurs non domiciliés admissibles de voter par correspondance. Pour cette clientèle, ce mode de scrutin s'applique pour l'élection générale de novembre 2021 et pour les élections subséquentes tant que cette décision ne sera pas révoquée.

Je demeure donc à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, et vous pouvez me joindre aux coordonnées ci-dessous.

Lise Ouellet, présidente d'élection - 418 853-2332 poste 4669 - louellet@degelis.ca
Hôtel de ville, 369, av. Principale, Dégelis